FORMA'LUDIQUE

« DECRET TERTIAIRE : Comment le comprendre ? Quels sont les avantages ? Comment s'y mettre ? Comment atteindre les objectifs ? »







Le but de cette journée est de répondre aux 3 questions évoquées ci-dessous :

- « Décret tertiaire », qu'est-ce c'est & quels avantages ?
- « Décret tertiaire », comment se mettre ordre de marche ?
- « Décret tertiaire », comment atteindre les objectifs ?

SAVE THE DATE (sessions au choix)

Sessions:

- 1 Jeudi 18 mars 2021/ NANTES Hôpital Bellier
- 2 Mardi 4 mai 2021 / Visioconférence
- 3 Jeudi 3 juin 2021 / ANGERS Centre Saint-Jean

Session 1 & 3 : Virtuel - Si présentiel pas possible

Session 2: Virtuel - 10h à 12h & 14h à 16h

PUBLIC CIBLE

Directeurs et agents de maintenance des établissements sanitaires et services médico-sociaux des Pays de la Loire. Tous statuts juridiques confondus.

INSCRIPTION

- Inscription : Cliquez-ici

Priorité binôme « Direction / Maintenance »

- Capacité: (1) 24 max (3) 13 max / Virtuel: Illimité
- Tarification: Gratuit
- Pré requis : Aucun

REGLES SANITAIRES

- Masque obligatoire & Distanciation
- Gel disponible dans la salle
- Aération de la salle 15 min en fin de formation

CONTACT

Yoann LELOUTRE

Conseiller en Energie Partagé (CEP)

02 53 48 29 36

yoann.leloutre@mapes-pdl.fr

CONTEXTE

- Accord cadre ARS-ADEME et mission EDD et CEP de la MAPES
- Cadre réglementaire : Décret tertiaire ici

OBJECTIFS

REGLEMENTAIRE:

- Comment atteindre les objectifs réglementaires « Loi ELAN - Décret tertiaire » ?

OUTIL

- Connaitre et comprendre le fonctionnement de la base documentaire MAPES
- Apprendre à mettre en place un suivi énergétique simple dans le but d'analyser facilement l'évolution des consommations

TECHNIQUE:

- Connaitre les préconisations simples et efficaces par poste énergétique
- Comprendre les bases de fonctionnement des équipements du génie climatique (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, ...)

RESEAU / CONSEIL:

09h00 - 09h30

- Connaitre les acteurs territoriaux liés à l'énergie et aux énergies renouvelables
- Echange d'expériences entre agents de maintenance / Direction

Accueil café

PROGRAMME: PRESENTIEL (1 JOUR) / VIRTUEL (2 x 2 HEURERS)

| 09h30 - 12h30 | Présentation du « Dispositif CEP » de la MAPES |
|---------------|--|
| | Présentation de la « Base documentaire » de la MAPES |
| | Présentation du « Décret Tertiaire » de la Loi ELAN |
| 12h30 - 14h00 | Pause déjeuner |
| 14h00 - 16h30 | Comment bien débuter une démarche d'efficacité énergétique ? |
| | Mettre en place un suivi énergétique / Création de ses indicateurs |
| | Préconisations simples et efficaces par poste énergétique |
| | Connaitre les acteurs territoriaux liés à l'énergie et EnR |
| 16h30 - 17h00 | Temps d'échange + Questionnaire + Fin de journée |
| | |

FORMA'LUDIQUE

« DECRET TERTIAIRE : Comment le comprendre ? Quels sont les avantages ? Comment s'y mettre ? Comment atteindre les objectifs ? »